Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_052
PPG Milieux aquatiques Tarn-amont / PAPI Tarn-amont : Lancement d'une étude hydraulique et hydromorphologique du Béthuzon - Meyrueis (48)

Le un octobre deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérome VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric SAQUET, François LEROY, Jean-Jacques ACHACHE, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Nicolas GALIERES, François ROMAZZOTTI, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Alain ROUGET
Étaient représentés :
Secrétaire de séance : Jaclyn MALAVAL
Date de convocation : 23 septembre 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu les orientations du SDAGE Adour-Garonne en particulier l'orientation DE « Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau » et le 12ème programme d'interventions financières de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Vu la disposition P1. Issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu la délibération DE_2022_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027, en particulier l'action 5 visant à restaurer un espace de bon fonctionnement,

Vu l'arrêté n°2023-053-002 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 22 février 2023 approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_052-DE
AGEDI

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Vu le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Le Président explique que la rivière Béthuzon, dans la traversée de Meyrueis, est canalisée de part et d'autre de son lit naturel par des murs et des murets. Ces derniers soutiennent des habitations, une route ou encore des places publiques. La rivière présente également plusieurs ouvrages d'arts en travers de son lit dont un pont submersible (accès à un gymnase) et une chaussée (pensière).

Les crues du Béthuzon, dont l'une des plus marquante est celle de 1994, ont parfois fortement endommagé les ouvrages et causé des dégâts sur les propriétés riveraines. Des dégradations plus récentes ont amené la mairie à réaliser des travaux d'urgence pour réparer et consolider un mur de soutènement. D'autres dégâts sont plus difficiles à traiter et la gestion du pont submersible pose des problèmes sécuritaires et d'entretien.

Il conviendrait de lancer une étude de diagnostic hydraulique et hydromorphologique avec des scenarii d'aménagement du Béthuzon dans sa partie aval et de réduction de la vulnérabilité des ouvrages.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Autorise le lancement d'une consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de diagnostic hydraulique et hydromorphologique du Béthuzon sur la commune de Meyrueis,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Précise que les modalités de financement seront définies ultérieurement au regard de la consultation et feront l'objet d'une nouvelle délibération

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER

La Secrétaire de séance, Jaclyn MALAVAL

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_052-DE
AGEDI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01/10/2026
et publié ou notifié
le 02/10/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_052-DE
A G E D I